

# CHARTRE ETHIQUE & RSE



Normes internationales du travail



Environnement



Droits de l'homme



Lutte contre la corruption

## Préambule

L'entreprise **Transports JF Paquet** s'est érigée autour de valeurs fortes qui la guide depuis sa création.

Ces valeurs ont forgé notre culture et nous ont permis d'asseoir notre réputation dans nos métiers que sont **le transport et la logistique**.

L'entreprise Paquet exerce ses activités dans le respect de ses quatre valeurs : **Rigueur, Innovation, Engagement, Performance** et de règles d'éthique auxquelles son dirigeant est fermement attaché.

Compte tenu de l'évolution de l'entité, des exigences de nos clients et des orientations en matière de responsabilité sociétale, nous avons créé en 2023 cette **Charte Ethique & RSE** qui résume les grands engagements et règles de conduite qui doivent unir les salariés de l'entreprise dans leurs actions au quotidien.

Cette **Charte** pose les règles que chaque salarié doit suivre pour garantir le respect des réglementations et des piliers fondamentaux de l'entreprise qui leur permettront, ainsi, de remplir leurs fonctions en toute conscience de leurs droits et devoirs au regard de l'entreprise et des parties prenantes, afin de renforcer la confiance de ces derniers et de nos clients.

Enfin chaque collaborateur se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les principes énoncés ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail ou de son mandat social.

## Volet ressources humaines

*Associer les Femmes et Hommes première force de l'entreprise*



### L'entreprise Transports JF Paquet s'engage à

- Accompagner le développement de tous ses collaborateurs dans le respect de leurs droits et liberté individuelle
- Garantir un environnement de travail sain et sécurisé à ses collaborateurs
- Promouvoir un dialogue social permanent et de qualité avec ses collaborateurs
- Garantir un recrutement de qualité afin de favoriser l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion tout au long de leur carrières
- Interdire toute activité qui pourrait être propice à la maltraitance de personnes, au travail des enfants ou au travail forcé
- Veiller au respect des lois et règlements régissant le droit à la vie privée, et s'assurer de l'exactitude et de la sécurité des données de la vie professionnelle, conformément à la réglementation générale de protection des données.
- Concertation, adhésion et échanges avec les acteurs locaux, associations, mission locale

## Volet Partenaires commerciaux et tiers

*Entreprendre avec intégrité la conduite de nos affaires avec nos partenaires commerciaux et tiers*



### L'entreprise Paquet préconise

- Le Respect des lois et réglementations applicables envers toutes nos parties prenantes externes et en toute loyauté
- La Condamnation des pratiques anticoncurrentielles et conduite des affaires selon les plus hauts standard d'honnêteté, d'intégrité et d'équité
- Fiabilité et régularité du travail fourni à nos clients pour un travail de qualité avec professionnalisme, intégrité et équité
- Le Suivi d'une conduite anti-corruption dans nos actions et comportements, paiements de facilitation et dans le choix de nos relations ou tout autre avantage irrégulier.  
*Des exemples concrets de lutte contre la corruption sont développés plus après.*
- La lutte contre toute forme de harcèlement et de discrimination
- La recherche d'une contribution sociétale positive pour ses parties prenantes
- Le Choix de fournisseurs et sous-traitants qui œuvrent dans le respect des règles légales, sociales et sécuritaires et dans le respect de la conformité aux principes éthiques, sociaux et environnementaux de notre Charte
- Respecter le secret professionnel et limiter les échanges internes et externes aux seules nécessités du service, afin d'éviter tout délit d'initié  
*En cas de doute, toute question concernant ces sujets devra être adressée au dirigeant.*

## Volet Environnement

*Œuvrer pour accompagner un nécessaire développement durable*



### L'entreprise Paquet s'engage à

- Déployer tous les efforts nécessaires à la préservation de l'environnement
- Intégrer les problématiques environnementales et enjeux climatiques à sa stratégie d'investissement
- Utiliser des mesures de préservation et de protection de la biodiversité
- Être un acteur engagé pour la transition énergétique et promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
- Mettre en place des indicateurs et suivis environnementaux permettant de mesurer et de réduire les impacts liés aux transports

*L'entreprise Transports JF Paquet s'assurera que chacun de ses salariés prennent connaissance de ces engagements via tous moyens.*

*Cette charte ne se substitue pas aux dispositions légales mais à vocation à les compléter, sans revêtir un caractère exhaustif.*

*Elle est communiquée à toute personne dès son arrivée et mise à disposition du public par tout moyen approprié (site internet, affichage, etc...)*

*Elle fait notamment partie intégrante des règles gouvernant nos relations commerciales.*

## *Lutte contre la corruption*

**Définition** : Relèvent de la corruption, les manœuvres consistant à offrir, à accorder, à recevoir ou à solliciter, directement ou indirectement, un quelconque bien ou avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une tierce partie (personne physique ou morale)

*Les salariés des Transports JF Paquet se doivent d'agir contre la corruption sous toutes ses formes.*

### **Exemples (liste non exhaustive)**

« Dessous de table », « pot de vin », bakchich, paiement illicite : Somme d'argent ou cadeau offert(e) ou reçu(e), clandestinement, pour obtenir, de façon illégale ou illicite, quelque avantage, cadeaux, invitations

Fraude (falsification de données, de factures) : Manœuvres consistant en tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration par lesquels, intentionnellement ou par négligence, on trompe ou l'on tente de tromper un tiers (personne physique ou morale) afin d'obtenir un avantage indu, financier ou autre, ou encore afin de se soustraire à une obligation.

Favoritisme (ou népotisme) (favoriser des proches) : Désigne une pratique qui, pour un responsable (élu, haut fonctionnaire, notable, dirigeant d'entreprise ... ), consiste à distribuer des honneurs, des avantages ou des emplois à des membres de sa famille, à des amis ou à des proches, plutôt qu'aux personnes qui y ont droit ou qui sont les plus compétentes (promotion, attribution de postes). Le favoritisme est donc un abus d'influence et d'autorité qui génère des injustices en écartant «ceux qui ne sont pas de la famille». Il s'apparente au clientélisme.

Collusion : Manœuvres consistant en un arrangement entre deux parties ou plus qui visent à atteindre un but malhonnête, y compris à influencer indûment les actions d'un tiers.

**Trafic d'influence :** Le trafic d'influence est le fait d'accepter des offres ou des promesses ou bien de recevoir des dons pour, en contrepartie, faire obtenir ou tenter de faire obtenir une faveur ou un avantage quelconque de l'autorité publique : décoration, marché, emploi, arbitrage favorable, information confidentielle, etc... .

La notion de trafic d'influence est proche de celle de corruption. La différence réside dans le fait que le trafic d'influence nécessite la présence d'un intermédiaire entre le bénéficiaire potentiel et l'autorité public, qui va user de son influence pour obtenir la décision souhaitée. L'influence peut s'exercer de différentes manières :

- Réseau, - Position politique, copinage, - Lien familial, - Pouvoir financier, lien de subordination, etc.

### **Procédure alerte professionnelle**

Ce dispositif est détaillé au panneau d'affichage de l'entreprise à la vue et disposition de tous salarié et adjoint au règlement intérieur désormais.

### **Comportement éthique et intègre à adopter**

- Refuser d'accepter ou d'octroyer des pots-de-vin ou des avantages personnels.
- Résister à toutes formes de pression et en parler à son supérieur hiérarchique.
- Prévenir son supérieur hiérarchique de toute tentative de corruption, demande de paiement illicite ou autre forme de corruption.
- Avoir recours à la procédure d'alertes professionnelles pour signaler tout acte de corruption.

